



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 12 NOVEMBRE 2024 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 novembre à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - S. MANRESA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. DEMBELE.

EXCUSES : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER) - M. MOREAU (procuration à N. VINUELAS) - M. FAUQUIER.

ABSENT : C. BITTER.

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Monique DEMBELE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Monique DEMBELE, secrétaire de séance.

- 1/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de CRUZY.
- 2/ Convention de partenariat de recherche paléontologique.
- 3/ Bail de location du local communal situé au 8 rue de Sainte Foi.
- 4/ Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale.
- 5/ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Etude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage de Roquefourcade : demandes de subvention.

- Appel à la solidarité suite aux inondations en Espagne.
Sa demande est acceptée à l'unanimité.

- Etude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage de Roquefourcade : demandes de subvention.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de la séance précédente, cette dernière avait validé le CCTP relatif à l'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage de Roquefourcade mais, compte-tenu de l'approche imminente des essais de forage, elle avait décidé de repousser les demandes de subvention nécessaires à la mise en application de cette étude, dans l'attente des résultats du forage.

Après concertation avec M. Nicolas Lienart, hydrogéologue de Département, il apparaît que le forage étant réalisé dans le même aquifère, il sera donc concerné par le même bassin d'alimentation hydrogéologique. Les résultats du forage de reconnaissance n'apporteront pas d'éléments tangibles qui remettraient en question l'étude de délimitation.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée l'autorisation de déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Hérault pour la phase 1 de cette étude estimée à 43 100 € HT.

Il rappelle que la phase 1 se décompose en 2 tranches :

- une tranche ferme qui consiste en la délimitation de l'aire d'alimentation du captage et à la cartographie de la vulnérabilité intrinsèque

- une tranche optionnelle relative à la réalisation d'investigations complémentaires si elles sont jugées nécessaires à la définition de l'aire d'alimentation du captage.

Il précise que nous pouvons prétendre à obtenir 70 % de prise en charge par l'Agence de l'Eau et 10 % de prise en charge par le Département de l'Hérault.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

- Appel à la solidarité suite aux inondations en Espagne.

Monsieur le Maire expose que suite aux inondations dévastatrices qui ont frappé le sud-est de l'Espagne et notamment la région de Valence, l'AMF 34 lance un appel aux dons pour venir en aide aux victimes.

Il propose que nous participions à cette action à hauteur de 400 €.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors abordé.

1/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de CRUZY-année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 23 de la loi du 22 janvier 1983 modifiée pose le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires ou maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes. Notre

commune accueillant en cette rentrée 2024, 4 enfants en provenance de Montouliers, nous avons établi un état des dépenses détaillant le coût des frais de scolarité par enfant scolarisé en école maternelle et en école élémentaire :

- 480.65 € pour un enfant scolarisé en EP
- 1 364.00 € pour un enfant scolarisé en EM

Monsieur le Maire soumet cet état au Conseil qui le valide à l'unanimité.

2/ Convention de partenariat de recherche paléontologique.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, compte tenu de l'importance scientifique majeure que revêt la découverte du titanosaure, l'ACAP, sous l'égide des chercheurs des universités de Montpellier et de Poitiers nous propose de signer une convention de partenariat ayant pour but de définir les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de l'organisation des campagnes de fouille et de prospections paléontologiques sur le territoire communal, de la conservation des collections paléontologiques au sein du dépôt-laboratoire ou du musée et de la valorisation des collections issues du territoire.

Monsieur le Maire soumet cette convention au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3/ Bail de location du local communal situé au 8 rue de Sainte Foi.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat de bail professionnel conclu avec Mme Alvarez Curto concernant le local communal situé 8 rue de Sainte Foi arrive à son terme le 31/12/2024.

Afin de pouvoir modifier les clauses de ce contrat et plus particulièrement le loyer, il nous a été nécessaire de le dénoncer six mois avant sa date d'expiration.

Ainsi, à compter du 01/01/2025, Monsieur le Maire propose que le loyer mensuel de ce cabinet médical soit calqué sur celui du cabinet d'ostéopathie.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer avec Mme Alvarez Curto le contrat de bail correspondant.

Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

4/ Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le régime indemnitaire des agents de la filière police municipale est modifié au 01/01/2025. Ainsi, il convient d'instaurer à compter de cette date, l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) qui se compose d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe, versée mensuellement, correspond à l'Indemnité Spéciale de Fonction qu'il perçoit actuellement au taux de 23 % de son traitement de base indiciaire.

Il convient donc d'instaurer une part variable qui tient compte de son engagement professionnel et de sa manière de servir. Cette part variable peut être versée annuellement (en fin d'année) ou mensuellement.

Il rappelle que nous avons instauré pour lui le régime des astreintes et propose que le montant affecté aux astreintes soit à présent dénommé part variable ISFE.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité mais, pour pouvoir être appliquée, elle doit également être soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Hérault.

5/ Questions diverses.

- **Travaux de raccordement à la STEU de Quarante** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte-tenu du délai de réception des pièces, le maître d'œuvre nous propose deux possibilités de planning de travaux :
 - o Soit démarrage du chantier semaine 47 (de 2024) pendant 7 semaines puis interruption du chantier pendant 10 semaines dans l'attente de la livraison des pièces pour le poste de refoulement.
 - o Soit démarrage du chantier semaine 5 (de 2025) et continuité d'exécution jusqu'à la fin des travaux.

Monsieur le Maire ainsi que le maître d'œuvre préconisent cette deuxième solution qui permettrait une gestion et un suivi plus aisés pour tous.

Le conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- **Recensement de la population 2025** : Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jean-Michel Carceller, qui a été nommé coordonnateur communal à l'occasion du recensement 2025. Ce dernier expose que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. A cet effet, la commune sera divisée en quatre districts que vont se partager les agents recenseurs recrutés pour réaliser la collecte de l'enquête de recensement. Ont été nommés agents recenseurs : Mme Céline Valette, Mme Pascale Dessy et Mme Anne-Laure Venes. Elles percevront une indemnité fixée forfaitairement en fonction du travail réalisé.
- **Panne de la chaudière de l'école** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous sommes confrontés à une panne subite de la chaudière alimentant l'école. La vanne 4 voies est obsolète et notre plombier nous annonce des délais de remplacement inacceptables. M. Azéma propose de demander un second avis auprès d'un autre plombier. En attendant, il convient de faire très rapidement un communiqué aux parents d'élèves afin de les informer de la situation et de trouver une solution alternative de location de chauffages d'appoint.
- **Visite de Monsieur MESQUIDA** : Monsieur MESQUIDA viendra rencontrer les élus de la commune mercredi 13 novembre. A cette occasion, une visite des trois cabinets médicaux est programmée ainsi qu'une visite du laboratoire-musée dans lequel repose le titanosaure découvert.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,



Le Maire

